

# L'architecture du XXe siècle, un patrimoine mal-aimé

**Les grands ensembles mal-aimés ou les anciens sites industriels érigés pendant les Trente Glorieuses doivent être sauvegardés au même titre que les monuments historiques plus anciens, défendent les spécialistes, qui pestent contre la mode de la tabula rasa en architecture.**

*Julien Descalles*

Un héritage déconsidéré ? Le patrimoine du XXe siècle ne jouit pas du même prestige que le médiéval, le faubourien ou l'haussmannien. « *Assurément, le processus de patrimonialisation étant encore en cours, on reste sur des jugements esthétiques que l'on ne se pose jamais sur l'ancien. D'où le nécessaire travail de médiation pour savoir regarder et connaître le rôle de la banlieue et de ses bâtiments. Car la meilleure des protections, c'est l'attachement des gens* », constate Béatrix Goeneutte, directrice de la Maison de banlieue et de l'architecture d'Athis-Mons (91). « *Des grands-ensembles ne sont souvent pointés que les défauts supposés : le béton serait esthétiquement laid, les appartements des passoires thermiques, les quartiers enclavés socialement violents...* », se désole pour sa part Philippe Vignaud, cofondateur de l'agence RVA ayant réhabilité les Courtilières à Pantin (93), l'une des seules cités des années 1960 inscrite aux Monuments historiques.

## **En quête d'adhésion populaire**

Plus fréquemment labellisés « Architecture contemporaine remarquable », les édifices modernes bénéficient souvent d'un statut bien moins protecteur. Qui n'interdit en rien leur démolition, pour preuve, la vague de destruction des cités des Trente Glorieuses au début du XXIe siècle ou de nombre de sites industriels ces dernières décennies. De quoi pousser Philippe Bélaival, président du Centre des monuments nationaux (CMN), à tirer la sonnette d'alarme : « *Le bâti du XXe siècle est davantage en danger car il n'est pas encore pleinement reconnu et ne bénéficie pas toujours de l'adhésion populaire. Sans se prononcer sur la qualité du projet, se permettrait-on simplement d'imaginer une tour sur le château de Versailles, comme on s'apprête à le faire pour la Maison du Peuple de Clichy-la-Garenne ?* » Ce bâtiment, construit entre 1935 et 1939, est classé aux Monuments historiques depuis 1983 (lire l'article dédié dans le dossier).

« *Il y a eu un nombre incalculable de lieux détruits par le passé, avec une obsolescence accélérée du fait de la désindustrialisation, mais les regards évoluent, affirme cependant Bernard Reichen, artisan de la mutation d'une ancienne centrale thermique EDF de Saint-Denis (93) en Cité du cinéma et de la reconversion des ex-abattoirs de la Villette (Paris 19e)...*

Droits photo : © Reiventer Paris BABCOCK | CompagniedePhalsbourg

Retrouvez la suite de l'article dans le dernier numéro du Magazine Grand Paris, disponible en kiosque ou par [abonnement](#)